

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 5 : agir au plus près des habitants	A5
Initiatives de proximité	298

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-4 et L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement d'intervention adopté par la délibération de la Commission permanente du 1^{er} octobre 2007,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du budget primitif du Conseil régional en date des 30 et 31 janvier 2014,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une subvention de 2 000 € à l'Amicale de Châteaubriant Voves-Rouillé-Aincourt (44 - Loire-Atlantique), pour les cérémonies commémoratives et le 75^e anniversaire de la création de l'Amicale, qui se dérouleront au cours de l'année 2020 ;

ATTRIBUE

une subvention de 300 € à la Commune de la Lande Chasles (49 - Maine-et-Loire) à l'occasion de l'inauguration d'une plaque commémorative de la guerre de 1870, qui se déroulera le 2 décembre 2020 ;

ATTRIBUE

une subvention de 3 400 € à l'association des Bercons (72 - Sarthe), pour des actions de commémoration de la guerre de 1870, qui se dérouleront au cours de l'année 2020 sur le territoire sarthois ;

ATTRIBUE

une subvention de 300 € à l'Union nationale des combattants - section de la Rocheservière (85 - Vendée), pour l'acquisition, en 2020, d'un drapeau devoir de mémoire à l'enseigne de sa section

ATTRIBUE

une subvention de 300 € à l'Union nationale des combattants - section de Fougeré (85 - Vendée), pour l'acquisition, en 2020, d'un drapeau devoir de mémoire à l'enseigne de sa section

ATTRIBUE

une subvention de 15 000 € à l'association du Festival des Iles du Ponant (56 - Morbihan), pour l'organisation du festival « Les Insulaires 2020 », qui se déroulera le 26 septembre 2020 sur l'île aux Moines et qui fera l'objet d'une retransmission vidéo inter-îles

ANNULE

la subvention de 1000 € octroyée à l'union régionale des associations de sport, de culture et d'entraide de la région Pays de la Loire (49 - Maine-et-Loire) (opération 2019_02766), pour l'organisation du congrès FNASCE 2019

ANNULE

la subvention de 300 € octroyée à l'association des collectionneurs de véhicules militaires de l'ouest (72 - Sarthe) (opération 2019_13297), pour l'organisation de la commémoration du 8 mai 1945 ;

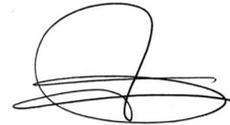
AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 21 300 € ;

AUTORISE

le caractère forfaitaire des aides attribuées à l'Amicale de Châteaubriant Voves-Rouillé-Aincourt, la Commune de la Landes Chasles, l'association des Bercons, l'Union nationale des combattants - section de la Rocheservière, l'Union nationale des combattants - section de Fougeré, l'association du Festival des Iles du Ponant.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

REÇU le 29/09/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs